

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Absents :

Olivier Charret procuration à Marc Canton,
Bérénice Daban procuration à Audrey Vanhooren,
Frédéric Tabone procuration à Christian Clavaret,
Guy Labarrère procuration à Antoine Cuyaubère.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 26 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

1 – Cession d'un bien communal :

Le maire propose de vendre le bâtiment de l'ancienne école du Pont Latapie au prix de 239 000 €. La commission perçue par l'agent immobilier est de 12 000 €.

Cette délibération est acceptée par 16 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Une page se tourne pour ce bâtiment et les nostalgiques de cette école qui a vu passer des centaines d'écoliers assonnais. Cette construction va être reconvertie en habitation.

2 – Affectation des résultats 2024 :

Budget communal :

L'unanimité est acquise pour les écritures comptables de clôture des comptes de l'année 2024. L'excédent 2024 de la section de fonctionnement 645 234 € est viré aux recettes de 2025 et pour la section d'investissement ce sont 88 050 € qui vont alimenter l'année 2025.

Budget centre de loisirs :

La somme de 38 023 €, excédent de 2024, est affectée dans les recettes de 2025.

3 – Travaux préau de l'école : participation Centre de loisirs :

Le préau de l'école va faire l'objet d'une modernisation. L'estimatif des travaux prévu dans les investissements est de 90 000 €. Cet espace étant partagé avec les activités de l'ALSH, la somme de 28 000 € du budget du Centre de loisirs va servir à cofinancer ces travaux.

Point adopté à l'unanimité.

4 – Vote des taxes :

Les élus décident à l'unanimité de maintenir les taux de la taxe foncière des propriétés bâties à 19,55% et de la taxe sur le non bâti à 24,07%.

Seul le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires augmente à 8,64%.

Le prévisionnel des rentrées fiscales pour 2025 est le suivant :

Désignation	Base	Taux	Recette
Taxe habitation	143 600 €	8.64%	12 407 €
Foncier bâti	2 489 000 €	19.55%	486 599.50 €
Foncier non bâti	102 000 €	24.07%	24 551.40 €
Total			523 558 €

5 – Vote du budget principal 2025 :

Le budget 2025 a été adopté par 16 voix pour et 3 contre.

Comme le maire l'a annoncé, les charges structurelles en plus forte augmentation sont les charges du personnel (quasiment 600 000 €).

Le tableau suivant donne par grand chapitre les projections pour l'année :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	244 500	Produits ventes diverses	166 720
Services extérieurs	404 144	Impôts et taxes	699 282
Impôt et taxes	13 000	Dotations, subventions	448 862
Charges du personnel	589 500	Produits de gestion courante	297 000
Charges gestion courantes	188 335	Produits financiers	60
Charges financières	51 000	Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	0	Reprise provisions	0
Dotations amortissement et provisions	145	Atténuation de charges	25 000
Dépenses d'ordre		Report 2024	645 234
TOTAL	1 490 624		2 282 158
		Résultat prévisionnel 2025	791 534

Dans la section investissement, nous avons demandé la création de trottoirs sur la rue de la Bastide (jusqu'au pont bascule) et le retour sur la route de l'Aubisque jusqu'à la rue des Toupiettes. Or, aucun effort n'a été consenti si ce n'est des promesses.

Le plus gros projet concerne une cuisine scolaire (environ 300 000 €), mais nous attendons l'étude de faisabilité et surtout le coût du repas pour les écoliers.

La réfection de la rue du Beez, comme la pose de miroir sur un croisement dangereux et la limitation de vitesse sur quelques secteurs sont prévus mais sans donner de calendrier.

Toutes ces raisons nous ont convaincus de refuser ce budget 2025.

INVESTISSEMENTS 2025

n°prg	Programmes investissements 2025	€
189	Matériel mobilier écoles	15 000
200	Travaux école (préau)	90 000
217	Acquisition matériel communal	155 000
220	Travaux bâtiments communaux	80 000
222	Mairie (VA)	22 845
279	Parcours de santé	25 000
280	Aménagement Pétrique Tambourré	3 000
303	Toiture salle J. Labarrère & Isarce(voltaïque)	118 000
308	Voirie communale 2024	110 000
309	Aménagement cantine	290 508
310	Voirie communale 2025	50 000
		959 353

6 – Vote du budget ALSH 2025 :

Avec une cinquantaine d'inscrits pour les vacances scolaires, le Centre de loisirs affiche sa bonne santé.

Le projet de budget est adopté à l'unanimité.

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	17 000	Produits ventes diverses	48 000
Services extérieurs	19 013	Dotations, subventions	49 000
Charges du personnel	71 000	Excédent 2024 reporté	38 023
Autres charges	28 010		
TOTAL	135 023		135 023

7 – Subventions aux associations :

Asson-Sports va percevoir 10 000 €.

La subvention à l'école est fonction du nombre d'élèves (115 écoliers) : la Coop scolaire va recevoir 3 335 € et l'APE 460 €.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

8 – Création des emplois d'été :

En priorité réservé aux jeunes assonnais âgés de 18 ans, la création de 2 postes par période de 15 jours est validé à l'unanimité par les élus.

La période débutera le 7 juillet et se terminera le 29 août 2025.

Les candidats sont invités à adresser leur demande à la mairie avant le 16 mai.

La séance est levée à 21 h 25.

Les rédacteurs : Corinne Panatier, Michel Aurignac, Patrick Moura.